|  |  |
| --- | --- |
|  | **POLITIQUE** |
| Adoptée pour une première fois par le Conseil d’administration le : 1er avril 2009  |
| Modifiée et adoptée le : 15 mai 2019 |
|  |
| **TITRE : Hébergement** |

La politique d’hébergement a pour objectif de préciser les conditions et les modalités en lien avec l’hébergement prévu dans les activités de certaines équipes du Club de basketball Les Astéries afin de bien gérer les coûts et d’avoir une équité entre les équipes.

Dans le but de faciliter la lecture de la politique :

* Le terme Club est utilisé pour désigner le Club de basketball Les Astéries;
* Le terme responsable est utilisé pour désigner le responsable des réservations des chambres d’hôtel;
* Le genre masculin est utilisé.

Nomination d’un responsable des réservations des chambres d’hôtel

Le conseil d’administration nomme un responsable des réservations des chambres d’hôtel.

Équipes qui peuvent bénéficier d’hébergements

Il est prévu que les équipes à partir de la catégorie mini compétition 5e et 6e année et qui font partie d’une ligue provinciale peuvent bénéficier d’hébergements défrayés par la Club.

Types et fréquence d’hébergements

Deux types d’hébergement peuvent être utilisés :

* L’hébergement dans une classe ;
* L’hébergement à l’hôtel.

Certains tournois offrent de l’hébergement dans une classe. Les équipes doivent privilégier ce type d’hébergement. Les hébergements dans une classe sont permis autant de fois que c’est possible.

Les équipes concernées par cette politique peuvent bénéficier au cours de la saison, d’un coucher à l’hôtel payé par le Club.

Réservation des hébergements dans une classe

Les réservations des hébergements dans une classe se font par le directeur technique et le directeur technique adjoint, en même temps qu’ils procèdent aux inscriptions aux tournois.

Réservation des chambres d’hôtel

Les réservations des chambres d’hôtel sont faites par responsable. Le directeur technique et le directeur technique adjoint sont en support au responsable et peuvent au besoin, effectuer eux-mêmes des réservations de chambres d’hôtel.

Les équipes qui passent outre cette façon de faire risquent que le Club ne défraie qu’une partie du coût des chambres d’hôtel.

Le directeur technique et le directeur technique adjoint informent le responsable dès que c’est possible en début d’année, des besoins d’hébergement à l’hôtel des équipes. Le directeur technique et le directeur technique adjoint fournissent au responsable :

* La liste des équipes;
* Le nom des entraîneurs, en spécifiant ceux qui sont d’âge mineur;
* Le nombre de joueurs par équipe;
* La liste des joueurs des équipes de niveau secondaire car les noms des joueurs doivent être fournis lors de la réservation des hôtels lorsqu’il n’y a pas d’adulte qui couche dans la même chambre que les joueurs.

Les critères pour le choix d’un hôtel sont les suivants :

* Un hôtel le plus près possible du lieu du tournoi;
* Un coût le plus bas possible;
* Le déjeuner inclus;
* Si du stationnement est nécessaire pour les entraîneurs, le coût du stationnement doit être considéré dans l’analyse du choix de l’hôtel;
* Pour les joueurs de niveau secondaire, la disponibilité d’une piscine n’est pas un critère qui est prioritaire aux quatre critères précédents. Cependant pour les joueurs de niveau primaire, la disponibilité d’une piscine est un élément positif à considérer.

Le responsable réserve un nombre suffisant de chambres afin que :

* Les entraîneurs dorment dans une chambre séparée des joueurs;
* Les entraîneurs de sexe différents dorment dans des chambres séparées;
* Tous les joueurs doivent dormir dans un lit, un fauteuil-lit ou un lit de camp. Aucun joueur ne doit dormir par terre.

Avant de finaliser la réservation des chambres d’hôtel, le responsable soumet ses choix d’hôtels au directeur technique et au directeur technique adjoint pour leur approbation.

Il est possible pour le responsable de réserver des blocs de chambres pour les parents. Ce sont par la suite ces derniers qui doivent réserver leur chambre en respectant la date limite déterminée par l’hôtel. Ceci permet aux parents de profiter des rabais qui sont octroyés au Club et de pouvoir avoir des chambres près des joueurs. Pour pouvoir bénéficier de cette possibilité, le directeur technique et le directeur technique adjoint doivent mentionner au responsable que des parents désirent coucher au même hôtel que leur enfant.

Accompagnement

Pour les équipes mini :

* Lors des couchers dans une classe la présence de deux adultes est nécessaire, que ce soit des entraîneurs ou des parents.
* Lors des couchers à l’hôtel il doit y avoir un adulte dans chaque chambre de joueurs afin d’assurer une surveillance et être disponible au besoin. À cet effet le Club doit solliciter la collaboration des parents afin d’avoir un nombre suffisant d’adultes.

Pour les équipes des catégories benjamin à juvénile :

* Lors des couchers dans une classe, la présence d’un adulte est nécessaire, que ce soit un entraineur ou un accompagnateur.
* Lors des couchers à l’hôtel, étant donné que l’objectif visé pour ces catégories est de favoriser l’esprit d’équipe et l’autonomie des joueurs, il n’y a pas d’adulte qui couche dans les chambres des joueurs. Les entraîneurs sont logés dans une ou des chambres à proximité des joueurs. Advenant le cas où les entraîneurs sont d’âge mineur, au moins un accompagnateur d’âge adulte devra être présents à l’hôtel.

Pour les équipes féminines afin d’éviter des situations problématiques pour les couchers à l’hôtel et dans les classes, seulement des entraîneurs et des accompagnateurs de sexe féminin peuvent coucher avec les joueuses.

Hébergement des entraîneurs

Pour les couchers dans une classe, les entraineurs couchent dans une classe avec leur équipe. Advenant le cas pour une équipe féminine que les entraîneurs soient de sexe masculin, ces derniers devront être hébergés à un autre endroit.

Pour les coucher à l’hôtel, les entraîneurs de niveau secondaire sont hébergés dans une chambre à part des joueurs. Pour les équipes mini, il peut arriver que des entraîneurs couchent dans la même chambre que des joueurs. Dans ces situations, les entraîneurs doivent avoir leur propre lit, à moins qu’ils couchent avec leur enfant.

Paiement des hébergements

Pour les couchers dans une classe, le Club paye le coût de ces couchers en même temps que l’inscription au tournoi.

Les réservations des chambres d’hôtel doivent se faire à partir de la carte de crédit du Club. Le responsable doit effectuer le paiement des chambres d’hôtels lors de la réservation étant donné que l’entraîneur n’aura pas en sa possession la carte de crédit du Club lorsqu’il se présentera à l’hôtel.

Si une carte de fidélité est utilisée, elle doit être au nom du Club.

Pour les joueurs des équipes mini, si les parents désirent que leur enfant couche avec eux dans leur chambre d’hôtel, le responsable paie le nombre de chambres d’hôtel prévues selon les critères de la présente politique. Par la suite les parents se répartissent le coût des autres chambres réservées.

Retrait du droit d’hébergement

Le Club considère les couchers à l’extérieur, que ce soit à l’hôtel ou dans une classe comme un privilège offert aux équipes et aux joueurs et non comme une obligation du Club.

De façon exceptionnelle, le Club peut s’il le juge nécessaire refuser qu’un joueur ou une équipe profite d’un coucher à l’extérieur. Cette situation peut s’appliquer comme par exemple, s’il y a un problème de comportement, s’il n’y a pas suffisamment de parents pour accompagner des équipes mini ou si l’entraîneur planifie en retard son hébergement. Dans ces circonstances, aucun remboursement des frais d’inscription n’est fait aux joueurs. Cette décision sera prise soit par le conseil d’administration ou le comité exécutif.

Cas de litige

Advenant le cas où il y a un litige ou une problématique en lien avec des réservations de chambres d’hôtel, le responsable doit en discuter avec le directeur technique et le directeur technique adjoint. Si le litige ou la problématique ne peut se régler à ce niveau, le directeur technique et le directeur technique adjoint en font part au président du Club. Ce dernier pourra régler directement la problématique ou au besoin en discuter lors d’un conseil d’administration ou lors d’un comité exécutif.

Parties de ligues scolaires et les parties des séries des ligues scolaires qui exigent un coucher à l’hôtel étant donné la distance

Ces couchers sont défrayés par l’École secondaire le Boisé.